

Long + 110 p  
Compt 31.132

Département de la  
Charente-Maritime

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ville de ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

Séance du 6 avril 1957

Frais de logement de la  
police saisonnière

57052

L'an mil neuf cent cinquante sept, le six Avril 1957, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire, en session ordinaire d'après convocations faites le 1er Avril 1957.

Etaient présents : MM. Brusset, Saignet, Reutin, Castelnaud, Couzinet, Gaussol, Barrot, Pouget, Coumil, Guillaud, Brotreau, Barrière, Domesq, Etcheber, Bourdeille, Marteau, Melle Fouché, MM. Rochederoix, Grussenmeyer, Dufour, Coumil, Edouard, Chamboulan, Papeau, Guichoua.

Représenté : M. Laurent par M. Brusset.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Etcheber ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Un détachement de C.R.S. a renforcé la police locale du 1er Juillet au 17 Septembre 1956, soit pendant 79 jours.

Les hommes ont été logés dans les locaux annexes de l'ex clinique Ste Marthe. Ils ont occupé une chambre et la cuisine située au sous sol du bâtiment " Les Hirondelles".

Le propriétaire, M. Robinet demande le règlement du loyer sur la base de 3.000 frs par jour soit  $3.000 \times 79 = 237.000$  frs.

Le Conseil Municipal

Vu la demande présentée par M. Robinet  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances

décide

- de régler au compte de la Société " Les Hirondelles" banque Chalus à Clermont Ferrand, n° 3.070 la somme de 237.000 frs représentant la location des locaux occupés par les C.R.S. ayant renforcé la police locale pendant la saison.

- que la dépense sera mandatée ch IV, art. 2 du budget 1956 - Restes à payer  
prévu au compte administratif 1956

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents

Pour extrait conforme



Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,

*[Handwritten signature]*

APPROUVE

Rochefort s/Mer le 20<sup>ai</sup> 1957

Le Sous-Préfet

Illisible.

POUR COPIE CONFORME  
Royan, le 29 Mai 1957

Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,



*[Handwritten signature]*